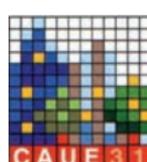




PETIT GUIDE VISUEL POUR DES DÉPLACEMENTS ATTRACTIFS ET DIVERSIFIÉS

Le Pays Sud Toulousain, par ses vallées principales de l'Ariège et de la Garonne auxquelles s'ajoute la Lèze, constitue un territoire de passage entre Toulouse et les Pyrénées : à ce titre, il est bien desservi par plusieurs grandes infrastructures de transports : autoroute, routes nationales, voies de chemin de fer. En complément, un réseau dense de petites routes irrigue le territoire.

En termes de cadre de vie, cette bonne desserte, surtout routière, a son revers : (...)



(...)

- **les déplacements par voitures sont très largement dominants**, pour une population largement dépendante des emplois sur l'agglomération Toulousaine : il s'ensuit une forte dépendance aux énergies fossiles, des coûts élevés de déplacements, une aggravation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre ;
- **les routes doivent être adaptées à la circulation grandissante**, ce qui génère des coûts de voirie élevés et une grande banalisation du paysage routier « normalisé » (panneaux, glissières, urbanisation linéaire, etc) ;
- **les villes et les villages sont encombrés et dégradés** par l'envahissement des voitures individuelles en circulation ou en stationnement, au détriment des piétons, des vélos et de la douceur de vivre (bruit, danger, pollution) ;
- **les abords immédiats des grandes voies autoroutières et routières** cristallisent les appétits commerciaux pour bénéficier de la bonne desserte et de l'effet de vitrine, ce qui dégrade les entrées de villes et offre une image banalisée et peu avenante du Pays ;
- **les abords des voies ferrées et des gares** sont à l'inverse vieillissants et peu attractifs.

Face à cette réalité, **la Charte architecturale et paysagère du Pays Sud Toulousain** propose de rendre les itinéraires de déplacements attractifs, en envisageant autrement le rôle des infrastructures. Les centres bourgs peuvent retrouver leur agrément en maîtrisant la place de la voiture au bénéfice des modes doux piétons et vélos. La voie de chemin de fer peut devenir un axe de transport quotidien. Les routes et les bords de canaux peuvent devenir des itinéraires de découverte du territoire. Quant aux abords de l'autoroute, ils ont vocation à constituer une véritable vitrine valorisante du Pays.

Transformer les itinéraires de déplacements, c'est aussi adoucir les effets de coupure qu'ils engendrent et permettre aux continuités naturelles, aux cheminements piétons ou aux pistes cyclables de les franchir. Le présent guide, destiné aux élus et aux acteurs de l'aménagement, illustre quelques principes d'actions retenus.

Il a pour but d'aider à construire un regard partagé sur des paysages, des déplacements *désirables* en Pays Sud Toulousain. Il a aussi pour objectif de susciter le débat sur les moyens d'actions existants ou à engager en faveur de paysages des infrastructures.

- FAIRE DE L'AUTOROUTE A64 ET DE LA RD820
DES PORTES D'ENTRÉES VALORISANTES POUR LE PAYS



1/ Situation initiale : des abords d'autoroute peu valorisants (ici espaces résiduels)







3/ Evolution possible : développement d'activités à distance de la route, création de vitrine du territoire valorisante



- METTRE LES VOIES FERRÉES AU COEUR DE LA VIE QUOTIDIENNE



1/ Etat initial : une gare à l'écart de l'urbanisation







3/ Etape suivante : des logements et activités s'implantent à proximité de la gare



- VALORISER LE PAYSAGE DES ROUTES DU PAYS



1/ Etat initial : pas d'arrêt aménagé



2/ Etat possible : point de vue aménagé, ouverture visuelle gérée

1/ Etat initial : platanes très proches de la chaussée : danger



2/ Evolution problématique : abattage des arbres dangereux





3 et 4/ Evolution souhaitable : acquisition de bandes latérales, plantation d'arbres d'alignement derrière les fossés puis abattage des arbres dangereux



- CONFORTER LE RÉSEAU DES CIRCULATIONS
DOUCES



1/ Etat initial : un itinéraire potentiel de circulation douce



2/ Etat possible : une acquisition de bande de terrain pour une piste cyclable





2/ Etat possible : une acquisition de bande de terrain, un aménagement de piste cyclable

- REQUALIFIER LES ENTRÉES DE VILLE



1/ Etat initial : Une entrée de ville dévalorisée



2/ Etat possible : une entrée de ville requalifiée



- REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS AU BÉNÉFICE DES PIÉTONS ET VÉLOS







2/ Evolution possible : confortement de la centralité par de nouveaux espaces publics au bénéfice des piétons



SOMMAIRE

- Faire de l'autoroute A64 et de la RD820 des portes d'entrées valorisantes pour le Pays - **p.4**
- Mettre les voies ferrées au coeur de la vie quotidienne - **p.8**
- Valoriser le paysage des routes du Pays - **p.12**
- Conforter le réseau des circulations douces - **p.16**
- Requalifier les entrées de ville - **p.20**
- Requalifier les espaces publics au bénéfice des piétons et vélos - **p.22**

Syndicat mixte du Pays Sud Toulousain
BP 17 - 68 Rue de l'Eglise 31390 CARBONNE
payssudtoulousain@wanadoo.fr

Réalisation :

Agence Folléa - Gautier
paysagistes - urbanistes

100, avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge
agence@follea-gautier.com